



TCMR2008 # 12-3

**Rapport du président de la Table de
concertation du Mont-Royal,
M. Claude Corbo,
pour la période du
24 novembre 2007 au 4 avril 2008**

Montréal, le 4 avril 2008

1. LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA ONZIÈME RÉUNION DE LA TABLE DE CONCERTATION DU MONT-ROYAL TENUE LE 30 NOVEMBRE 2008

Lors de la réunion, cinq consensus ont été adoptés par les membres :

- TCMR # 18 : organisation du comité du président : la reconduction du comité du président, le mandat du comité, la composition du comité et les dispositions relatives à son fonctionnement;
- TCMR # 19 : composition de la Table de concertation du Mont-Royal;
- TCMR # 20 : accessibilité au mont Royal;
- TCMR # 21 : sécurité au mont Royal;
- TCMR # 22 : gestion du parc du Mont-Royal. Voir les consensus à l'annexe 1.

Suivi sur la composition du comité du président (consensus TCMR # 18)

À la suite d'une consultation de M. Jean-Pierre Morin, auprès des membres institutionnels, le président de la Table de concertation du Mont-Royal, M. Claude Corbo a été informé que les personnes suivantes seraient les représentants des institutions lors des réunions du comité du président : MM. Robert Couvrette de l'Université de Montréal, Vaughan Dowie de l'Université McGill, Jean-Pierre Morin des Prêtres de Saint-Sulpice et Yoland Tremblay du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Le père Louis Trempe a signifié son intérêt pour assister, à l'occasion, à titre d'observateur aux réunions.

Également, M^{me} Sylvie Guilbault a informé le Bureau du Mont-Royal, après consultation auprès des membres associatifs, des noms des représentants du milieu associatif : MM. Dinu Bumbaru de Héritage Montréal, François Beaudin de l'Écomusée de l'Au-Delà, André Porlier du Conseil régional de l'environnement de Montréal et de M^{me} Sylvie Guilbault des Amis de la montagne. M. Frédéric Dumais de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et M^{me} Margaux Ouimet de l'Association du parc Jeanne-Mance assisteront, à l'occasion, à titre d'observateurs aux réunions.

Suivi sur la composition de la Table de concertation du Mont-Royal (consensus TCMR # 19)

Le Bureau du Mont-Royal, recommandera, au comité exécutif de la Ville de Montréal, de nommer l'École des hautes études commerciales et l'École Polytechnique de Montréal à titre d'observateurs participants de la Table.

Suivi sur l'accessibilité au mont Royal (consensus TCMR # 20)

Lors de sa réunion du 30 novembre 2007, les membres de la Table ont convenu de demander à la Ville de Montréal de créer un groupe de travail intégrant, notamment, la Société de transport de Montréal, afin de donner suite aux recommandations concernant le Plan de transport déposé à la Commission sur l'environnement, le transport et les infrastructures, le 30 août 2007.

Le 17 décembre 2007, le président a transmis une lettre au maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, concernant le consensus sur l'accessibilité au mont Royal adopté par les membres de la Table. Il lui mentionnait que la Table souhaitait que la présentation d'une proposition de Plan de transport, spécifique au mont Royal, lui soit faite lors de sa prochaine réunion. À cet effet, M^{me} Helen Fotopulos a transmis le consensus à M. André Lavallée, membre du comité exécutif responsable de l'aménagement urbain et du transport collectif.

Un groupe de travail exploratoire, formé de MM. Vaughan Dowie de l'Université McGill, de Jean-François Hallé des Amis de la montagne et de André Porlier du Conseil régional de l'environnement de Montréal et de M^{me} Céline Bouchard du Bureau du Mont-Royal, avait été créé. Le 29 février 2008, ce groupe de travail a tenu une réunion qui a permis de discuter de la mise en contexte et d'explorer diverses hypothèses de solutions en vue du futur plan d'action.

À l'occasion de la réunion du comité du président du 28 mars 2008, M. Jean Bertrand du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement a fait état de l'avancement du Plan de transport du Mont-Royal.

À la demande de la Table, une proposition préliminaire de Plan de transport du Mont-Royal sera présentée à la réunion de la Table du 11 avril 2008. Par ailleurs, une présentation a été faite lors de l'atelier thématique « L'accessibilité au mont Royal et les services offerts » à l'Office de consultation publique de Montréal, le 1^{er} avril dernier.

Essentiellement, le contenu de la présentation porte sur :

- les orientations générales du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, du Plan d'urbanisme de Montréal, du Plan stratégique de développement durable;
- les orientations spécifiques présentées par mode de transport;
- les projets planifiés à court terme en 2008-2009;
- les projet planifiés à moyen long terme;
- les projets planifiés à plus long terme.

Suivi concernant la sécurité au mont Royal (consensus TCMR # 21)

Lors de sa réunion du 30 novembre 2007, la Table avait convenu de la pertinence de créer un groupe de travail pour améliorer la sécurité au mont Royal. Elle était d'avis que ce groupe, formé de représentants des services municipaux, devrait être en lien avec les arrondissements de la Ville de Montréal et la Ville de Westmount ainsi qu'avec les représentants des milieux institutionnels et associatifs concernés.

Le 17 décembre 2007, le président a transmis une lettre au maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, concernant le consensus sur la sécurité au mont Royal adopté par les membres de la Table.

À la demande de la Table, un groupe de travail a été formé à l'initiative de M^{me} Johanne Fradette de la Direction des grands parcs et de la nature en ville et de M. Gino Dubé du poste de quartier 20 du Service de police de la ville de Montréal. Ce groupe de travail est chargé de préparer, à terme, un Plan de sécurité pour l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal concernant l'ensemble des préoccupations de sécurité.

À l'occasion de la réunion du comité du président du 28 mars 2008, M^{me} Johanne Fradette a transmis, par écrit, un rapport préliminaire. La présentation d'une proposition préliminaire de Plan de sécurité du Mont Royal sera faite lors de la réunion de la Table du 11 avril 2008. Une présentation préliminaire a été faite lors de l'atelier thématique « L'accessibilité au mont Royal et les services offerts » à l'Office de consultation publique de Montréal, le 1^{er} avril dernier.

Suivi concernant la gestion du parc du Mont-Royal (consensus TCMR # 22)

La Table recommandait à la Ville de Montréal de prendre une décision à l'égard de la gestion du parc du Mont-Royal et appuyait la création d'une unité de gestion dédiée au parc du Mont-Royal afin de réduire le nombre d'intervenants et, ainsi, de regrouper les principales fonctions associées au parc. Également, la Table recommandait à la Ville de se doter de programmes de gestion de la biodiversité et de la biomasse du Mont-Royal et d'y accorder les ressources humaines et budgétaires requises.

Le 17 décembre 2007, le président a transmis une lettre au maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, concernant le consensus sur la gestion du parc du Mont Royal adopté par les membres de la Table.

2. RÉUNION DU COMITÉ DU PRÉSIDENT

Le 28 mars 2008, une réunion du comité du président s'est tenue. Cette réunion a principalement permis de convenir de l'ordre du jour de la réunion du 11 avril de la Table de concertation et de mettre en contexte les principaux points de ce dernier.

3. LA PRÉPARATION DU COLLOQUE SUR LES MONTÉRÉGIENNES

La Table de concertation du Mont-Royal a été l'initiatrice de ce colloque sur les Montérégiennes et la Communauté métropolitaine de Montréal a accepté d'en être la co-responsable. Le président de la Table y officie à titre de président du colloque.

Rappelons que ce colloque vise trois principaux objectifs : faire un état de la connaissance des différents aspects scientifiques des Montérégiennes, provoquer une compréhension commune par rapport aux enjeux à défendre à une échelle plus large que strictement locale et favoriser une réflexion pour la gestion des enjeux de protection et de mise en valeur pour chacune des Montérégiennes. Le but ultime de ce rassemblement est de susciter un partage des savoirs et une solidarité accrue à l'égard du domaine montérégien dont le mont Royal est un élément marquant quant à son histoire, son développement, sa gestion et ses outils de protection.

Le comité organisateur s'est réuni à quatre reprises, soit le 5 décembre 2007 ainsi que les 25 janvier, 22 février et 27 mars 2008. Ce comité regroupe une quinzaine de personnes issues, essentiellement, de la Ville de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal et de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu. Deux comités épaulent le président dans cette organisation : le comité scientifique présidé par M^{me} Louise Letocha de l'UQAM et le comité des enjeux de protection et de mise en

valeur du territoire présidé par M. Bernard Roy de la MRC de la Vallée-du-Richelieu. Un consultant externe, M. Robert Sorel, a été embauché par le Bureau du Mont-Royal pour la gestion de l'organisation du colloque.

Les inscriptions sur invitation visent la participation de 300 personnes concernées et intéressées par la protection de ces sites uniques dans le paysage québécois, à savoir des scientifiques qui travaillent pour une meilleure connaissance des patrimoines des Montérégiennes, des responsables municipaux chargés de gérer les territoires concernés et des membres d'organismes ou de structures de concertation, d'associations ou de regroupements oeuvrant à la protection ou à la mise en valeur d'un des neuf monts. Les invitations seront envoyées d'ici la mi-avril.

Grâce à une contribution financière de la Communauté métropolitaine de Montréal et à une entente avec la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal, des documents pédagogiques en lien avec les contenus, discutés lors du colloque, seront rédigés à l'attention des enseignants titulaires de cours en sciences, en environnement et en citoyenneté de niveau secondaire. Les retombées seront concrètes et permettront de faire connaître et, surtout, de sensibiliser nos jeunes aux richesses et aux fragilités de ces montagnes qui font partie de leur environnement.

Par ailleurs, le 18 mars 2008, le président a transmis une lettre à M^{me} Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour lui faire part de la tenue du colloque et de ses objectifs et pour lui demander d'être conférencière invitée au déjeuner du colloque. Voir la lettre à l'annexe 2.

Date du colloque : 23 mai 2008 - Lieu : Université de Montréal, Pavillon Roger-Gaudry, Auditorium Ernest-Cormier, 2900, boul. Édouard-Montpetit, Montréal.

4. LE PACTE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL

Le 7 février 2008, le président a participé à la signature, à l'hôtel de ville de Montréal, du Pacte patrimonial du Mont-Royal par les grandes institutions de la montagne. À ce sujet, le président rappelle quelques faits.

Le 16 juin 2006, la Table de concertation a fait le consensus suivant :

« La Table « demande au président de travailler avec chacune des grandes institutions membres à l'identification et à la définition de mesures possibles de protection permanente du patrimoine naturel et paysager, compte tenu des travaux déjà réalisés par les groupes de travail et de l'historique du dossier de chaque institution dans l'arrondissement ou ville concernés ». (Extrait du consensus TCMR #13)

Aux réunions subséquentes de la Table, le président a fait état de l'avancement de la réalisation de son mandat.

En avril 2007, le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, écrivait aux institutions de la montagne pour leur proposer des engagements en vue du Pacte patrimonial du Mont-Royal :

« Le temps est venu de traduire les intentions des divers partenaires par des engagements fermes, engagements qui constitueront, en quelque sorte, le Pacte patrimonial du Mont-Royal. ».

S'ensuivit une nouvelle tournée auprès des institutions de la responsable politique du mont Royal, M^{me} Helen Fotopulos, et du président de la Table. À la réunion du 15 mai 2007, le président en a fait rapport.

Dans la lettre du 7 septembre 2007 du président de la Table au maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, il est écrit :

« 2. Le Pacte patrimonial du Mont-Royal : une action nécessaire des autorités politiques

Tous ces actes nous rapprochent de ce que vous aviez qualifié, dans votre lettre du 4 avril 2007 aux institutions, de « Pacte patrimonial du Mont-Royal ». Si la Table de concertation peut faire des consensus, il revient en effet aux institutions de traduire leurs engagements en un « Pacte patrimonial ». Aussi, il m'apparaît important de prévoir ensemble, au cours de l'automne, une nouvelle étape dans la réalisation des engagements des institutions pour la protection du mont Royal.

Les institutions concernées, essentiellement une douzaine, pourraient être réunies à votre initiative pour faire le point sur leurs engagements. Cette réunion pourrait être coprésidée par vous-même et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, démontrant ainsi toute l'importance que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec accordent au Pacte patrimonial du Mont-Royal.

Cette rencontre devra permettre d'atteindre, selon les divers cas institutionnels, l'un ou l'autre des objectifs suivants : (1) de prendre acte d'avancées significatives pour les engagements de certaines institutions; (2) de rappeler les réponses attendues d'autres instances pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation des engagements de certaines autres institutions et (3) de les informer de la façon dont la Ville et le gouvernement entendent ensemble les accompagner et les soutenir dans leurs initiatives à l'égard du mont Royal. ».

À la réunion de la Table, la lettre du 7 septembre 2007 a été déposée et le président en a rendu compte dans son rapport.

Comme prévu dans cette lettre, le 7 février 2008, les grandes institutions de la montagne ont signé le Pacte patrimonial du Mont-Royal en présence de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, et du maire de Montréal, M. Gérald Tremblay. M^{me} Helen Fotopulos, M^{me} Marie Cinq-Mars et M. Michael Applebaum ont participé à la cérémonie.

La signature du Pacte confirme les engagements volontaires des institutions à l'égard de la protection et de la mise en valeur d'éléments patrimoniaux bâtis, naturels et paysagers sur leurs propriétés situées sur le mont Royal.

5. DIVERS

Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

En janvier 2008, à la demande de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, le président a rencontré, puis écrit à M^{me} Karin Marks, mairesse de la ville de Westmount, concernant la protection de terrains situés dans l'écoterritoire du Mont-Royal bien qu'ils soient en dehors de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR).

Rencontre de M^{me} Marie Cinq-Mars

Le 27 mars 2008, le président a rencontré M^{me} Marie Cinq-Mars, mairesse de l'arrondissement d'Outremont, pour la féliciter personnellement pour son élection et pour lui souhaiter la bienvenue au sein des membres de la Table de concertation du Mont-Royal. À cette occasion, le président lui a fait part des travaux de la Table et des enjeux pour l'année en cours.

Suivi des régimes de protection

Le 24 janvier 2008, la Ville de Montréal a rendu public le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, la proposition de règlement modifiant le Document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal et le règlement de contrôle intérimaire.

Dans l'attente de l'adoption du Plan final, les protections prévues s'appliquent en vertu du règlement de contrôle intérimaire qui les a rendues effectives dès le dépôt du Plan au conseil municipal.

Le 18 mars 2008, le président est intervenu au lancement de la consultation publique portant sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et la modification du Document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal organisée par l'Office de consultation publique de Montréal.

ANNEXE 1
CONSENSUS # 18, 19, 20, 21, 22

Consensus TCMR # 18

Organisation du comité du président

Il est résolu que :

La Table de concertation du Mont-Royal donne un avis favorable à la proposition relative au comité du président concernant :

1. la reconduction du comité du président :

considérant que, à compter de l'automne 2007, la Table de concertation du Mont-Royal ne tiendra que deux ou trois réunions plénières par année (consensus TCMR # 17), il est recommandé que le comité du président soit reconduit.

2. le mandat du comité du président :

le mandat du comité du président se définit comme suit :

- a) assurer de façon générale la continuité des travaux de la Table entre ses réunions plénières;
- b) approuver l'ordre du jour de chaque réunion plénière de la Table;
- c) examiner toute question soumise par un membre de la Table, un de ses membres, le président de la Table, un groupe de travail de la Table, un groupe de travail qu'il a formé lui-même ou le Bureau du Mont Royal;
- d) identifier des études ou des analyses qui doivent être réalisées;
- e) formuler des avis ou des recommandations à la Table;
- f) conseiller au besoin le président de la Table et le Bureau du Mont-Royal;
- g) accomplir toute autre tâche que pourrait lui confier la Table.

3. la composition du comité du président :

le comité du président est constitué comme suit :

- a) le président de la Table;
- b) la personne représentant le comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable du mont Royal;
- c) la mairesse et les maires d'arrondissements incorporant une partie du territoire de l'AHNMR et de la Ville de Westmount ou leurs représentants;
- d) quatre représentants du milieu associatif choisis par et parmi les membres associatifs de la Table;
- e) quatre représentants du milieu institutionnel choisis par et parmi les membres institutionnels de la Table;
- f) le Bureau du Mont-Royal de la Ville de Montréal, lequel agit aussi comme secrétaire du comité.

4. les dispositions relatives au fonctionnement :

les dispositions suivantes établissent le fonctionnement du comité du président :

- a) les ordres du jour et les procès-verbaux du comité du président sont envoyés à tous les membres de la Table. Tout membre peut demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour;
- b) tout membre de la Table peut assister à une réunion du comité du président à titre d'observateur;

- c) tout membre peut être accompagné de conseillers;
- d) le président s'assure d'inviter aux réunions du comité les experts ou observateurs susceptibles d'éclairer les travaux ou recommandés par un membre;
- e) le président s'assure que le membre incapable d'être présent à une réunion se fasse remplacer.

Consensus TCMR # 19

Composition de la Table de concertation du Mont-Royal

Considérant que l'Université de Montréal avait été identifiée comme représentante de ses écoles affiliées (École des hautes études commerciales et École Polytechnique) lors de la constitution de la Table de concertation du Mont-Royal;

Considérant le souhait de l'École des hautes études commerciales (H.E.C.) et de l'École Polytechnique de Montréal d'être reconnue comme entité autonome à la Table;

La Table recommande au comité exécutif de la Ville de Montréal de nommer l'École des hautes études commerciales et l'École Polytechnique à titre d'observateurs participants de la Table de concertation du Mont-Royal.

Consensus TCMR # 20

Accessibilité au mont Royal

Considérant l'action 2.3 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, visant à minimiser la circulation de transit sur le mont Royal (chemin Camilien-Houde et Remembrance);

Considérant la recommandation de la Table de concertation du Mont-Royal à la Ville de Montréal concernant le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (15 mai 2006) réf. consensus TCMR # 15;

Considérant le mémoire de la Table de concertation du Mont-Royal à la Commission sur l'environnement, le transport et les infrastructures du conseil d'agglomération de Montréal, le 30 août 2007;

Considérant les recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures sur le Plan de transport (22 novembre 2007), notamment les recommandations visant :

- o à réduire de 10 pour cent l'offre de stationnement non résidentiel de longue durée au centre-ville d'ici 2010 (R-4);

Considérant les recommandations de la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif suite à la consultation sur le Plan de transport de Montréal (22 novembre 2007) à l'effet :

- o d'implanter le réseau initial de tramway au centre de l'agglomération (R-1.1);

- de modifier le chemin Remembrance et la voie Camilien-Houde en une simple route à deux voies pour réduire la circulation de transit sur le mont Royal et permettre l'aménagement de voies réservées aux transports actifs (R-13.7);

Considérant le Pacte patrimonial du Mont-Royal à conclure;

La Table de concertation du Mont-Royal demande à la Ville de Montréal de créer un groupe de travail intégrant, notamment, la Société de transport de Montréal, afin de considérer ses recommandations déposées à la Commission sur l'environnement, le transport et les infrastructures, le 30 août 2007 et présentées ci-après.

La Table souhaite qu'une proposition de Plan de transport du Mont-Royal lui soit présentée, pour information, à la réunion du 11 avril 2008.

Les recommandations du mémoire de la Table de concertation du Mont-Royal concernant le projet de Plan de transport déposé à la commission d'agglomération le 30 août 2007 :

Recommandation 1

Tout Plan de transport de Montréal et toutes interventions futures en matière de transport des autorités municipales et des agences et services publics en ce domaine doivent désormais se réaliser en conformité avec la décision du gouvernement du Québec d'instituer l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR). Cette recommandation implique notamment :

- que les préoccupations d'accessibilité au parc du Mont-Royal et, de façon plus générale, au territoire de l'AHNMR doivent être harmonisées avec les impératifs de préservation et de protection inhérents à la décision du gouvernement du Québec d'instituer un tel arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, et ce, à la lumière d'études appropriées. *(Par exemple, la pertinence de maintenir la circulation de transit par le parc du Mont-Royal devra être reconsidérée.);*
- que les préoccupations d'accessibilité doivent être adaptées aux différentes catégories d'espace que l'on trouve dans l'AHNMR. *(Par exemple, une partie du boulevard Remembrance devra être consacré à la mise en place du régime de protection de la biodiversité du mont Royal.);*
- que, dans l'AHNMR et sa périphérie immédiate, la recherche de la fluidité, de l'efficacité et de la rapidité des transports doit désormais être compatible avec les impératifs de préservation et de protection inhérents à la décision du gouvernement du Québec d'instituer l'AHNMR. *(Par exemple, les impératifs de protection devront être pris en compte dans le choix de configuration du nouveau carrefour qui remplacera l'échangeur Remembrance/Côte-des-Neiges.).*

Recommandation 2

Il est nécessaire d'offrir des accès conviviaux et sécuritaires au parc du Mont-Royal. Aux fins de respecter les impératifs de préservation et de protection inhérents à l'institution de l'AHNMR, ceci implique de privilégier la circulation « douce », notamment piétonnière, et les transports en commun.

Recommandation 3

Il est nécessaire de développer sur le mont Royal un réseau vert bien établi, sécuritaire et accessible particulièrement aux piétons, *dont en premier lieu le chemin de ceinture prévu au Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992.*

Recommandation 4

Il est nécessaire de mettre en place une signalisation et une signature propres aux espaces verts du mont Royal et aux diverses parties de l'AHNMR.

Recommandation 5

Il est nécessaire de s'assurer (1) que les activités dans le parc du Mont-Royal et dans l'AHNMR, notamment celles utilisant les voies de circulation automobile, cycliste et piétonne soient conformes à la nature et à la vocation des sites; (2) que l'accès public à l'ensemble du parc soit maintenu en tout temps et (3) que les usages des espaces soient encadrés et contrôlés de façon à ce que l'intégrité du milieu naturel et son accessibilité soient préservés.

Consensus TCMR # 21 Sécurité au mont Royal

Dans la perspective du projet de Pacte patrimonial du Mont-Royal, la Table de concertation du Mont-Royal confirme à l'agglomération de la Ville de Montréal le bien-fondé de la décision de créer un groupe de travail pour améliorer la sécurité au mont Royal et en assurer une plus grande protection.

La Table est d'avis que ce groupe, formé de représentants des services municipaux, devra être en lien avec les arrondissements de la Ville de Montréal et la Ville de Westmount ainsi qu'avec les représentants des milieux institutionnels et associatifs concernés.

La Table demande qu'une proposition de Plan de sécurité du Mont-Royal lui soit présentée à la réunion du 11 avril 2008.

Consensus TCMR # 22 Gestion du parc du Mont-Royal

La Table de concertation du Mont-Royal a été saisie de la révision des modes de gestion du parc du Mont-Royal à quatre reprises.

À la suite de la présentation du document intitulé « Rapport d'étape présenté à la Table de concertation du Mont-Royal – Analyse des modes de gouvernance et des modes de gestion – Parc du Mont-Royal », la Table :

1. recommande que la Ville de Montréal prenne une décision dans les meilleurs délais à l'égard de la gestion du Parc du Mont-Royal;

2. appuie la création d'une unité de gestion dédiée au parc du Mont-Royal qui permettra de réduire le nombre d'intervenants et, ainsi, de regrouper les principales fonctions associées au parc :
 - que cette unité soit dotée des ressources humaines et budgétaires nécessaires pour assurer adéquatement la gestion, l'entretien et la sécurité du parc;
 - qu'en ce qui concerne les terrains hors du parc du Mont-Royal, pour lesquels la Ville de Montréal a conclu une entente que ce soit de planification, de développement ou de gestion (ex. bois Saint-Jean-Baptiste, chemin de ceinture), la Ville prenne les moyens appropriés et accorde les ressources humaines et budgétaires nécessaires pour en assurer la gestion adéquate.
3. recommande que la Ville se dote de programmes de gestion de la biodiversité et de la biomasse du Mont-Royal et qu'elle y accorde les ressources humaines et budgétaires requises. La Table souhaite être informée annuellement du suivi de ces programmes.

ANNEXE 2
LETTRE DU PRÉSIDENT À LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, 18 MARS 2008
INVITATION AU COLLOQUE SUR LES MONTRÉGIENNES

Table de
concertation
du Mont-Royal

Service du développement culturel,
de la qualité du milieu de vie et de
la diversité ethnoculturelle
Bureau du Mont-Royal
801, rue Brennan, édifice Prince, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Tél. : 868-4938 – Téléc. : 872-2610
www.ville.montreal.qc.ca/bureauontroyal

Le 18 mars 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R5V7

Objet : Invitation au colloque sur les Montérégiennes, 23 mai 2008

Madame la Ministre,

Le 23 mai prochain, un important colloque sur les Montérégiennes se tiendra à l'Université de Montréal sous la responsabilité conjointe de la Table de concertation du Mont-Royal que je préside et de la Communauté métropolitaine de Montréal. En effet, les Montérégiennes ont façonné les paysages de la plaine de Montréal et intéressent de ce fait la grande région métropolitaine et au-delà.

Les trois principaux objectifs de ce colloque sont de présenter un état de la connaissance des différents aspects scientifiques des Montérégiennes, d'amorcer une compréhension commune des enjeux de protection et de mise en valeur auxquels elles sont confrontées et de favoriser une réflexion sur la gestion de ces derniers. Le but ultime de ce rassemblement est de susciter un partage des savoirs et une solidarité accrue à l'égard du domaine montérégien.

L'objectif visé de participation est de 300 personnes. Le colloque regroupera des scientifiques qui travaillent pour une meilleure connaissance des patrimoines des Montérégiennes, des élus de différents paliers politiques concernés et intéressés par la protection de ces sites uniques dans le paysage québécois, des responsables gouvernementaux et municipaux chargés de gérer ces territoires, des membres d'organismes ou de structures de concertation et des représentants d'associations ou de regroupements oeuvrant à leur protection ou à leur mise en valeur.

Votre ministère, plus particulièrement la Direction du patrimoine écologique et des parcs et la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et Montérégie, a manifesté un grand intérêt autant pour les travaux du colloque que ses suites. Nous sommes heureux de cet intérêt et entendons poursuivre nos échanges avec votre administration. Plus encore, nous souhaitons que vous puissiez nous faire l'honneur d'être notre conférencière invitée au dîner du colloque.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le président de la Table de concertation
du Mont-Royal,



Claude Corbo